

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 31 mars 2023  
Date d'affichage : 31 mars 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : XX  
Votants : XX  
Dont pouvoir (s) : XX

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : XX.

Absents : XX

Pouvoirs de : XX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : XX

**AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'OPERATION REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE  
REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX » avec la  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine **taux fixe****

Par commission prise en date du 31/03/2023, la banque des territoires, a statué sur notre demande de prêt la réponse apportée et la suivante : REFUS DE PRET A TAUX FIXE, proposition sur un taux variable, Considérant qu'il convient de contracter un prêt à taux fixe pour financer le projet de réhabilitation et la mise en conformité règlementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les coteaux » ;  
Vu la proposition du crédit agricole Normandie Seine,  
Madame la Maire propose ce contrat de prêt d'un montant total de 202 153€ avec le crédit agricole Normandie seine.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté par le crédit agricole.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

Montant HT 202 153 €

**Mode de financement proposé :**

Emprunt moyen long terme 202 153 €

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition du crédit agricole.

Le conseil municipal décide avec :

**XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX ABSTENTION(s) :**

D'autoriser Madame la Maire de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement long terme, d'un montant de 202 153 € dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>202 153 €</b>
Taux actuel :	<b>4,18 %</b>
Durée du crédit	<b>30 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>Trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>200 €</b>

A cet effet, le Conseil municipal, autorise Madame la Maire à :

**Prendre l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **Conférer** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de SAINT PIERRE DU VAUVRAY pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.
- Réaliser et transmettre tous les actes de gestion utiles y afférent

Pour extrait certifié conforme au registre

Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :